

## DELIBERATION N°.2022.029

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 11 mai, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

### PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, GILDO VIERA, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JACQUELINE HAESINGER, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

**Dominique DUFUMIER est élu secrétaire à l'unanimité.**

## **QUESTION N° 4 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LA PHASE 2 DU PROJET DE VIDEOPROTECTION**

### **RAPPORTEUR : GILDAS QUIQUEMPOIS**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2018.029 relative à l'adhésion de la ville de Fosses au groupement de commande sur la vidéo-protection de la CARPF ;

Vu la délibération 2019.030 relative à l'adhésion de la ville de Fosses à l'accord cadre relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de dispositif de vidéo-protection ;

Vu la délibération 2019.034 relative à la validation par la ville de Fosses du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25/03/2019 relatif à la restitution aux communes du service de vidéo-protection ;

Vu la délibération 2020.016 relative aux demandes de subventions engagées par la ville auprès du Conseil départemental et du Conseil régional pour le déploiement de la phase 1 du projet de vidéoprotection ;

Considérant que la ville de Fosses est engagée dans la phase 2 du déploiement d'un projet de vidéo-protection sur son territoire en lien avec les villes de Marly-la-Ville et Survilliers de manière coordonnée avec les services de la gendarmerie et la CARPF ;

Considérant que dans le cadre du dispositif d'« aides aux communes pour une opération de déploiement de caméras de vidéoprotection », la ville peut faire appel au soutien financier du Conseil départemental ;

Considérant la demande de démarrage anticipée de la mise en œuvre de la phase 2 du projet, soit l'installation de caméras aux entrées/sorties de ville et sur le secteur de la gare, portée par la ville de Fosses à l'endroit du Conseil départemental ;

Considérant que cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de Mme la CAVECCHI, Présidente du Conseil départemental, émis par courrier en date du 4 avril 2022, sans préjuger de la décision de l'assemblée départementale concernant le subventionnement départemental qui sera accordé ;

Considérant le budget prévisionnel de la phase 2 et les demande de subventions au Conseil départemental suivants :

Nbre de caméras	Désignation	Coût HT	Coût TTC
10	Installation de 10 nouvelles caméras (désignées FOS003 ; 004 ; 005 ; 006 ; 007 ; 008 ; 009 ; 010 ; 011 ; 013 et 014) / devis SPIE / ENGIE	85 606,97 €	102 728,36 €
10	Livraison-installation de 5 liaisons vers la mairie / devis DEBITEX	73 035,00 €	87 642,00 €
		158 641,97 €	190 370,36 €
Montant de la subvention Département 95 demandé (30 % du coût HT)		47 592,59 €	
Montant restant à la charge de la ville de Fosses		111 049,38 €	

Considérant qu'il convient dès lors d'approuver les termes de la demande au Conseil départemental du Val d'Oise pour un montant de 47 592,59 € au titre de son dispositif d'« aides aux communes pour une opération de déploiement de caméras de vidéoprotection » ;

Considérant l'avis favorable de la commission Population réunie en sa séance du 14 avril 2022 ;

#### Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la demande de subvention au Conseil départemental du Val d'Oise pour un montant de 47 592,59 € au titre de son dispositif d'« aides aux communes pour une opération de déploiement de caméras de vidéoprotection » ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer ces demandes de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise ;
- **DIT** que les subventions accordées par le Conseil départemental abonderont le budget communal.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Maire,  
Pierre BARROS

